

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 09 05 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M. BOUFFORT  
Mme CABANIS  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. MOKHTARI  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> DANIELOU  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. PAUGAM  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LUCET  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. CAILLARD  
M. PERRUDIN  
Mme MAUGEAIS  
M. GAISLIN

Date de convocation : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN a donné pouvoir à M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY.  
M. GARNIER a donné pouvoir à M. AUBERT.  
M<sup>me</sup> BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M<sup>me</sup> BRICE a donné pouvoir à M. ROUAULT.  
Mme QUEMENER a donné pouvoir à M. CAILLARD.

### Étaient absents :

M. TRUBERT jusqu'à 20h42.

### Secrétaire de séance :

Véronique PAIMPARAY-KANY



## 21/24 - Convention de servitude Énedis - future antennes FREE - Dépôt municipal Champagne

Le rapporteur,

- Présente la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Pacé pour le passage de deux câbles pour alimenter l'antenne FREE au lieu-dit « LA CHEVELAIS » sur la parcelle communale cadastrée C 329.



*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant l'avis favorable émis par la commission « Urbanisme et développement durable » lors de sa réunion du 04 avril 2023 ;*

**Il sera proposé au conseil municipal,**

**D'APPROUVER :**

La convention de servitudes sur la parcelle cadastrée C 329 ;

**D'AUTORISER :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Majorité absolue (32 pour ; 1 abstention H. Gaislin).**

Quorum réuni 28 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Véronique PAIMPARAY-KANY.

Hervé DEPOUEZ.

